



RECEPTION D'EQUIPEMENTS DE TRAVAIL



Réception d'équipements de travail :

- Audit de conformité de machines et d'installations complètes sur la base des référentiels définis.
- Proposition de solutions adaptées permettant de traiter les non-conformités



Réglementation applicable

- Code du travail Art R 4511-5 : « *Le chef de l'entreprise utilisatrice assure la coordination générale des mesures de prévention qu'il prend et de celles que prennent l'ensemble des chefs des entreprises extérieures intervenant dans son établissement* »



Profitez des avantages de la prestation PREVENCEM

- Plus de 40 ans d'expertise et de conseil au service de la prévention dans les industries extractives.
- Plus de 1 800 entreprises adhérentes et 3 000 établissements visités chaque année.
- PREVENCEM ne se contente pas d'identifier les risques mais vous assiste également dans la recherche de solutions adaptées.
- Mesures de prévention pragmatiques et applicables